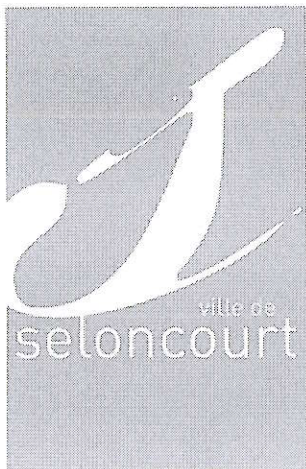




RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD
CANTON D'AUDINCOURT
Commune de SELONCOURT

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026- 03-23-48
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Laurence DI VANNI – 1^{ère} ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 ; qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu la délibération n° 20260321-02 en date du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre d'adjoints au maire ;

Vu la délibération n° 20260321-03 en date du 21 mars 2026 portant élection des adjoints ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 21 mars 2026 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale il convient de donner délégation à Laurence DIVANNI, 1^{ère} adjointe au maire ;

ARRÊTE

Article 1 : Laurence DI VANNI, 1^{ère} adjointe au maire est déléguée aux Finances pour les fonctions et missions relatives :

- À la construction et au suivi du budget communal
- Au suivi du programme

Article 2 : délégation de signature est donnée à Laurence DI VANNI, 1^{ère} adjointe au maire, pour :

- Tous les documents afférents aux fonctions déléguées

Article 3 : Ces délégations de fonction et de signature sont assurées concurremment avec Monsieur le Maire. Les délégations susvisées sont données sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sont révocables à tout moment.

Article 4 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Cet arrêté sera transmis à :

- A Monsieur le Préfet du Doubs
- A Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- Au comptable de la collectivité.

Tout recours contre le présent acte doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois qui suivent sa publication.



Fait à Seloncourt, le 23 mars 2026

Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI

Notifié le 23/03/2026
La 1^{ère} adjointe au maire, Laurence DI VANNI

Publié et Affiché le 23/03/2026